



**SIXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DE LA**  
**POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Troisième session  
de la 59<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 11 mars 2020

<b>COMPOSITION DU COMITÉ</b>	
M. Crossman, président M. Fairgrieve, vice-président L'hon. M. Savoie M. Northrup M. C. Chiasson	M. K. Chiasson M. Lowe M <sup>me</sup> Rogers M. Arseneau M. Austin

le 11 mars 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit les 21 et 22 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 22, *Loi sur les biens non réclamés.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

---

Gary Crossman, député